

Reprise de la séance et lecture de la correspondance, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Reprise de la séance et lecture de la correspondance, lors de la séance du 13 thermidor an II (31 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22468_t1_0007_0000_1

Fichier pdf généré le 09/07/2021

ARCHIVES PARLEMENTAIRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVENTION NATIONALE

Séance du 13 thermidor an II
(jeudi 31 juillet 1794)

Séance permanente du matin

Présidence de COLLOT D'HERBOIS (1)

creative commons
BY: \$
Persée

La séance est reprise à 10 heures du matin.

Un secrétaire donne lecture de la correspondance.

1

Le citoyen Martin, de la section Chaliér, fait hommage d'un catéchisme intitulé : *le Code républicain et villageois*. Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoyé au comité d'instruction publique (2).

[*Martin au cⁿ présid. de la Conv.; s.d.*] (3)

Citoyen président

A l'instant où la tyrannie du vice expire sous les sublimes efforts de la vertu, je me trouve heureux d'offrir à la Convention le tableau de ces mêmes vertus qu'elle professe avec tant d'énergie : *le Code du républicain villageois*. Il est bien juste d'indiquer aux enfans la marche frappante des pères de la patrie. Comme un écrivain n'ayant encor fixé ses regards sur les habitants des campagnes, j'ai tâché d'être auprès d'eux l'interprète de votre sollicitude paternelle. J'ai tâché de concourir à l'établissement des bonnes mœurs, et de seconder les

vœux de la Convention dont la plus douce jouissance est de voir fleurir la vertu parmi les jeunes républicains.

Daignes, citoyen président, parcourir cette foible production d'un auteur tout dévoué au bonheur de ses concitoyens, et, par ton vertueux organe, la Convention l'honorera d'un favorable accueil. ce n'est point pour ma gloire que j'ambitionne cette faveur, mais pour la seule utilité de mes frères.

S. et F.

MARTIN (*de la sectⁿ Chaliér*).

2

La société populaire de Corbeil (1) félicite la Convention nationale sur l'énergie qu'elle a montrée en abattant la tyrannie de Robespierre et le triumvirat.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté popul. de Corbeil à la Conv.; s.d.*] (3)

Courage, dignes représentans, poursuivés vos glorieux travaux, et apprenés à l'univers étonné de nos exploits que, contre vos vertus,

(1) Selon *Moniteur* (réimpr.).

(2) *P.-V.*, XLII, 277. *Bⁿ*, 15 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) C 314, pl. 1258, p. 50.

(1) Seine-et-Oise.

(2) *P.-V.*, XLII, 277. *Bⁿ*, 17 therm. (suppl^l).

(3) C 314, pl. 1258, p. 49; *J. Paris*, n° 578; *J. Fr.*, n° 675; *Débats*, n° 680, 243; *Ann. R.F.*, n° 242.